

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2020

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, HERVE Emilie, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absente excusée : PAJOT Sylvie.

M. TROCHARD Loïc a été élu secrétaire de séance.

Mme PAJOT Sylvie a donné procuration à M. BUTON Didier.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2020-15	19-mai	SARL ERIC NAULEAU IMMOBILIER 17 Parc d'Activité La Salorge 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Lotissement Le Domaine du Vieil Echalier - 22Allée du Clos des Bois	B 1461	1AUh	443	Décision du Maire 2020-06-09-15 en date du 9 juin 2020
2020-16	20-mai	M. GADBOIS Jérôme et Mme GESLIN Agathe La Chevallerie 35500 CORNILLE	Me HUVELIN-ROUSSEAU Valérie Rue du Pays de Monts 85230 BOUIN	Terrain bâti 10 Allée des Marguerites	AH 22	Up	722	Décision du Maire 2020-06-09-16 en date du 9 juin 2020
2020-17	20-mai	Consorts LEMOINE LE PERRIER - ABLEIGES (95) - LE PRADET (83)	Me Franck PINDIVIC 13 Bd du Maréchal Juin 85160 ST JEAN DE MONTS	Terrain non bâti 8 Allée des Alouettes	B 1379	Up	817	Décision du Maire 2020-06-09-17 en date du 9 juin 2020
2020-18	02-juin	SARL ERIC NAULEAU IMMOBILIER 17 Parc d'Activité La Salorge 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Lotissement Le Domaine du Vieil Echalier - 5 Allée du Clos des Bois	B 1456	1AUh	664	Décision du Maire 2020-06-09-18 en date du 9 juin 2020

DCM 2020-06-16-038 SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations. Voici les subventions qu'il est proposé de verser :

- ✓ Associations communales
 - ☒ 100 € pour la chasse
 - ☒ 100 € pour Pique et Bricole
 - ☒ 100 € pour Faites vos jeux 85
 - ☒ 100 € pour La Grue Blanche
 - ☒ 100 € pour Chat sans Toit
 - ☒ 350 € à l'ADEP école publique (pour les jeux)
 - ☒ 1 800 € à la coopérative scolaire de l'école publique (450 € x 4 classes pour le transport)
 - ☒ 2 600 € à l'APEL école privée (450 € x 5 classes pour le transport, 350 € pour les jeux)

- ✓ Associations sportives et culturelles
 - 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain.
 - ☒ 50 € pour l'outil en main (2 enfants)
 - ☒ 550 € pour l'école de cirque de St Gervais Fabigan (22 enfants)
 - ☒ 450 € pour le Foot Sallertaine (18 enfants)
 - ☒ 650 € pour le Foot de St Gervais (26 enfants)
 - ☒ 100 € pour le Twirling Beauvoir (8 enfants)
 - ☒ 225 € pour le Sallertaine Basket Club (9 enfants)

- ✓ Ecoles de formation (MFR ...)
 - 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 21 ans dans l'année civile
 - ☒ 100 € AFORBAT (4 élèves)
 - ☒ 25 € MFR Bournezeau (1 élève)
 - ☒ 50 € IFACOM (2 élèves)
 - ☒ 100 € MFR St Jean de Monts (4 élèves)
 - ☒ 25 € MFR St Gilles Croix de Vie (1 élève)
 - ☒ 50 € MFR Venansault (2 élèves)

- ✓ Associations diverses
 - ☒ 80 € : Alcool Assistance section Beauvoir
 - ☒ 80 € : Secours catholique
 - ☒ 80 € : Secours populaire
 - ☒ 80 € : SOS Femmes Vendée

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de subventions 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions pré-citées.

Affichage en Mairie le 30 juin 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-039

ECOLES DE LA COMMUNE

SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE DICTIONNAIRES

M. MARTIN, Mme PELLOQUIN, Mme RETUREAU, M. PAPIN, Mme HERVE se retirent des délibérés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 octobre 2019 il a été décidé de participer à hauteur de 50 % à l'achat de dictionnaires pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune.

Considérant l'année exceptionnelle et le manque de manifestations des écoles il est proposé de participer à hauteur de 100% sous forme de subvention aux associations de parents d'élèves.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix « pour » :

- **valide** la participation à hauteur de 100% pour l'achat de dictionnaires aux élèves de CM2,
- **décide** de verser aux associations de parents d'élèves une subvention correspondant à 100% de la facture
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 02 juillet 2020
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2020-06-16-040

AMENAGEMENT COMMERCE DE PROXIMITE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agence de services aux collectivités locales de la Vendée par convention en date du 8 janvier 2019 et qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement représenté par LM Architecte par marché signé le 25 septembre 2019 pour la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics.

Suite à l'acquisition d'une parcelle contigüe à celle du projet d'origine le programme de l'opération a été modifié. Il convient donc d'acter l'évolution du projet et les coûts qui en résultent.

La rémunération de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sera basée sur les nouveaux montants de l'opération mais les taux restent inchangés, soit :

- 0.40 % de l'ensemble de l'opération pour le choix du maître d'œuvre
- 1.30 % de l'ensemble de l'opération pour l'assistance durant la phase étude
- 1.50 % de l'ensemble de l'opération durant la phase travaux (tranche optionnelle)

La modification du marché et de la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre en raison du nouveau périmètre d'intervention, ainsi que le coût estimatif supplémentaire de travaux d'un montant de 70 000 € HT ont été validés lors de la délibération 2020-03-09-016. L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est par conséquent réévalué à hauteur de 809 400.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification de la convention à l'assistance de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

- **valide** l'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 02 juillet 2020
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2020-06-16-041

AMENAGEMENT COMMERCE DE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS

VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET FORFAITISATION DES HONORAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention en date du 08 janvier 2019, la Commune de Saint-Urbain a confié à l'Agence de Services aux Collectivités locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un commerce et l'aménagement d'un espace publics attendant. Il a été également été confié une mission de maîtrise d'œuvre au LM architecture pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et rappelle que le projet comprend la construction d'un commerce propre à l'activité d'épicerie et de bar/restaurant. Cet équipement est complété d'un espace public formé par une place piétonne et le réaménagement de certaines portions de rue de la Croix de Mission et du rue Pont Orgueil.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet APD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

- **valide** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux hors branchement de 1 033 500,00 € HT.
- **approuve** l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 115 799,55 euros HT dont 106 669,95 €HT pour la tranche ferme et 9 129,60 €HT pour la tranche optionnelle et **autorise** Monsieur le Maire à le signer,
- **approuve** l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 41 500,68 euros HT, **autorise** Monsieur le Maire à le signer,
- **ne souhaite pas valider** la tranche optionnelle relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux,
- **autorise** le lancement de la phase DCE,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.
- **précise** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget

Affichage en Mairie le 02 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-042

AMENAGEMENT COMMERCE DE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE DANS LE CADRE DE CCU TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la commune souhaite mettre en valeur le projet d'aménagement suivant :

- Aménagement d'un commerce de proximité et des espaces publics attenants en centre-bourg

Les modalités de partenariat entre le Département et la commune de St Urbain pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase travaux du CCU sont précisées dans une convention.

Cette convention de travaux est d'une durée de 3 ans. Les travaux sont financés par le Département au taux de 25 % dans la limite d'une dépense globale de 500 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 125 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du CCU Travaux. APD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

- **sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un CCU – phase travaux,
- **adopte** la convention de travaux à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de St Urbain,
- **autorise** M. le Maire à signer le Contrat Communal d'Urbanisme.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.
- **précise** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget

Affichage en Mairie le 02 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-043

AMENAGEMENT D'UN ALAMBIC PEDAGOGIQUE DEVIS POUR TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de mettre en place un alambic pédagogique sur la commune. Léa MAUDET, architecte, a établi le projet et déposé le permis de construire. Considérant la surface et le montant estimatif, des devis ont été demandés à différentes entreprises.

Projet Bois de Aizenay n'a pas souhaité donné suite.

Maison Art Bois de Sallertaine propose un devis de 30 963.11 € HT, soit 37 155.73 € TTC, toiture comprise, soit 24 187.27 € HT sans la toiture.

SC Menuiserie de St Jean de Monts propose un devis de 19 313.94 € HT soit 23 176.73 € TTC sans la toiture.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

- **valide** le devis de SC Menuiserie pour un montant de 19 313.94 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 07 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-044

SERVICE CANTINE MODALITES DURANT LE COVID19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Affaires Scolaires » s'est réunie le mercredi 10 juin pour discuter notamment du fonctionnement de la cantine durant cette période de COVID-19.

A compter du 12 mai les écoles ont recommencé à accueillir des élèves. La promiscuité des cantines n'a pas permis la reprise du service de restauration en tant que tel mais le personnel était toutefois présent afin d'assurer la surveillance des enfants et la bonne prise du pique-nique.

En temps normal 1 ticket tous les 3 repas est demandé pour les enfants allergiques qui emportent leur panier repas tout au long de l'année. Il est proposé d'appliquer les mêmes règles pour les présences des enfants depuis le 12 mai.

En ce qui concerne le temps du midi durant la période de confinement, des enfants ont fréquenté l'école privée. Marielle allait tous les midis les surveiller. Les enfants ont été présents 58 fois. Il est proposé d'appliquer la même règle des 1 tickets toutes les 3 présences à compter du 16/03/2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de la commission « Affaires Scolaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

- **valide** le principe d'1 ticket toutes les 3 présences de l'enfant sur le temps méridien à compter du 16/03/2020,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 07 juillet

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-045

SERVICE CANTINE

AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE SUITE A CONFINEMENT DU AU COVID19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 16 mars le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide avec la société Océane de Restauration a été interrompu. En effet le confinement dans un premier temps puis la mise en place du protocole sanitaire dans les écoles et services de restauration dans un second temps ne nous a pas permis de rouvrir le service de restauration.

Depuis le 16 mars aucun repas n'a été commandé à Océane de Restauration. La perte pour cette société a donc été importante. Un nouveau marché aurait normalement dû être relancé pour la rentrée de septembre.

Afin d'être solidaire de l'entreprise, Monsieur le Maire propose qu'un avenant d'un an soit signé, soit jusqu'au 31 août 2021. Ceci permettra de mettre en place un nouveau marché dans les règles et non dans la précipitation. La commission « Affaires Scolaires » précise également que durant cette année la mise en œuvre d'un circuit court pourra être étudiée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix « pour » :

➤ **valide** la signature d'un avenant d'un an avec la société Océane de Restauration, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 07 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-046

LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Ne pourront être retenues que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Cette année ce sont trois jurés qui doivent être tirés au sort.

M. ODDO Eduardo domicilié « 7 rue de la Croix de Mission », M. GABORIT Hervé domicilié « 14 rue de la Croix de Mission » et M. GUILLAUD Pierre « Les Cheminées » ont été désignés par tirage au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assises 2021.

Affichage en Mairie le 07 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2020-06-16-047

SIGNATURE DE CONTRATS CDD POUR L'ANNEE 2020 2021 SUR LES EMPLOIS ECOLE/CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant de petits temps de travail (2h par jour en cantine, 2h par jour pour la garderie, et 2h par jour pour le ménage de l'école) il est difficile de valider des embauches d'une année sur l'autre. Il est également compliqué de trouver des personnes intéressées par ces temps de midi et du soir. Il faut également préciser qu'au mieux ces personnes peuvent avoir 4h par jour car le ménage de l'école a lieu en même temps que la garderie pour qu'il n'y ait pas de travailleur isolé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des CDD pour l'année scolaire 2020/2021 pour le bon fonctionnement des services école/cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats CDD devant intervenir pour l'année scolaire 2020/2021,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 07 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est en contrat avec la mairie depuis le 28 août 2018 sur le service de restauration, le ménage de l'école ainsi que le ménage de différents bâtiments communaux. Considérant son engagement et les besoins de la collectivité, il serait à présent intéressant de l'intégrer sur un poste d'adjoint technique.

Pour ce faire Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à raison de 20h00 par semaine annualisées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 20h00 par semaine, à compter du 1^{er} août 2020,
 - **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
 - **arrête** le tableau des effectifs comme suit :
- - 1 rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint administratif à temps non complet (62.86 %)
 - - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (100%)
 - - 2 adjoints techniques à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 27 h 45 par semaine (79.29%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 19 h 15 par semaine (55%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 24 h 30 par semaine (70%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 20 h 00 par semaine (57.14%)

Affichage en Mairie le 07 juillet 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

QUESTIONS DIVERSES

Montage des Barnums à la Zone de Loisirs

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si cette année les services techniques doivent monter les barnums à la zone de loisirs. La Kermesse de l'école privée a été annulée ainsi que le bal de « la moule-frite ».

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place les barnums afin que les associations puissent faire des manifestations, même de dernière minute. De plus l'Urban'Fête aura lieu le 13 septembre 2020.

Association Communale de Chasse

La Sté de Chasse a demandé à la commune s'il serait possible d'obtenir un local afin de se rassembler avant et après les battues. Certains conseillers municipaux soulèvent le problème d'hygiène en cas de découpe du gibier dans un bâtiment public.

M. le Maire précise que des renseignements vont être pris à ce sujet avant toute décision.

Graff à l'Espace Jeunes

Mme JOUANNEAU informe le Conseil Municipal que l'ASSOLI accepte de participer à hauteur de 50% pour le paiement de la prestation de l'artiste pour la semaine graff de l'Espace Jeunes de St Urbain. Les conseillers précisent qu'il faudra être attentif au thème retenu. Il est proposé de venir le 2^{ème} jour pour voir les esquisses réalisées.

Plainte à la Zone de Loisirs

Des plaintes récurrentes ont lieu au sujet des jeunes à moto près de la station d'épuration. Ils utilisent la zone de BMX en faisant du bicross avec leurs motos. De plus ils sont irrespectueux envers les adultes qui les interpellent.

M. le Maire précise que certains jeunes ont déjà été repris plusieurs fois mais qu'il est très difficile de leur faire respecter les lieux publics, certains parents ayant baissés les bras

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie Absente excusée Procuration à M. BUTON	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia
DANIEL Yann	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	